



## DEMANDE DE LOCATION - Salle Polyvalente et matériel

Location demandée pour le \_\_\_\_\_ de \_\_ h 00 à \_\_ h 00.

OBJET DE LA MANIFESTATION : \_\_\_\_\_

NOM, prénoms ou DENOMINATION DU DEMANDEUR  
\_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

QUALITE : ASSOCIATION LOI 1901, COMITE D'ENTREPRISE, SOCIETE, PARTICULIER sauf extérieur

PERSONNE RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

### RESERVATION DE SALLES ET TARIFICATION (Associations extérieures à la commune)

	Réservation	Tarifs préférentiels*
Salle du haut		300 €
Chauffage ou Climatisation salle du haut		70 €
Salle du bas		600 €
Chauffage salle du bas		130 €
Montage du podium		150 €

\* Une caution est demandée pour le nettoyage de la salle (240 € pour la salle du haut et 500 € pour la salle du bas)

\*Le tarif préférentiel est applicable pour la première demande de l'année, les demandes suivantes de location dans la même année seront facturées 1500 € par location pour la salle du bas et 700 € pour la salle du haut.

### RESERVATION DU MATERIEL

	Disponible	Besoins
<b>SALLE DU HAUT</b>		
Tables (6 à 8 personnes – dimension 183/76)	25	
Chaises	100	
Vestiaire mobile	1	
<b>SALLE DU BAS</b>		
Tables blanches 6 personnes(183/76)	13	
Tables rondes (8 personnes) diamètre 150 cm	10	
4 chariots de 50 chaises blanches pliantes	200	
Table plateau gris(4 personnes)	24	
Chaises coque marron	208	
Chaises coque grise	96	
Grille d'exposition grise (2m X 1m)	12	
Grille d'exposition blanche (2m X 1m)	26	
Vestiaire mobile	3	
Podium	1	

Une caution est demandée pour toute location de matériel à hauteur de 650 € ainsi qu'un chèque de caution pour si nuisance sonore de 400 €.

# **ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OBLIGATOIRE + CHEQUE DE CAUTION A FOURNIR DÈS ACCEPTATION DE LA DEMANDE**

## **PRESCRIPTIONS IMPORTANTES A RESPECTER IMPERATIVEMENT LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

### **ETAT DES LIEUX**

Le locataire doit avoir procédé avec le représentant de la commune à un état des lieux avant et après l'utilisation de la salle et ce lors de la remise/restitution des clefs.

- Il rendra les locaux, y compris le matériel, dans leur état initial,
- L'utilisateur aura procédé au nettoyage de ces locaux.

**STATIONNEMENT AUTORISE** place du Valladas (face à la piscine) uniquement.

### **STATIONNEMENT INTERDIT**

- Chemin d'accès à la salle (réservé aux pompiers)
- Place de la Bascule (terrains privés)
- Le long du camping municipal (sortie de véhicules)
- Tous lieux gênants la circulation ou le passage des véhicules de secours.

### **SECURITE**

IL EST INTERDIT de condamner ou d'obstruer toutes les sorties de secours.

Le responsable de l'association devra se conformer aux avis du responsable de la salle, des services techniques, du secrétariat de Mairie, de l'adjoint responsable et du Maire.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES SALLES.

### **BRUIT**

**Le bruit étant une gêne importante pour les riverains, nous vous rappelons que vous louez une salle et non la rue ou les places publiques. Vous devez assumer vos responsabilités en respectant tous les règlements en matière de bruit (notamment en surveillant les enfants à l'extérieur).**

### **NETTOYAGE ET ORDURES MENAGERES**

Le nettoyage des locaux, en fin de manifestation est obligatoire (la caution sera gardée lorsque la salle sera rendue sale). **Vous devez obligatoirement débarrasser tous vos déchets, qu'ils soient ou non ménagers.** A cet effet, des bacs pour les ordures ménagères, les emballages ménagers et les bouteilles en verre sont à votre disposition à l'extérieur de la salle polyvalente (place de la Graveline). Les cartons doivent être portés dans les conteneurs situés place du Valladas.

### **DEGRADATIONS**

Toutes dégradations tant à l'intérieur qu'aux abords de la salle polyvalente seront réparées à vos frais et retenues sur la caution ou déclarées à votre assureur en responsabilité civile.

### **RESPONSABILITE**

Devant l'amplification des désordres constatés et du manque de discipline des personnes utilisant la salle polyvalente, toute association, entreprise ou particulier dont la responsabilité sera engagée dans un désordre (bruit, stationnement, musique trop forte, dégradations, voir vandalisme, etc....) se verra refuser toute utilisation ultérieure de façon provisoire ou définitive.

Vu et accepté le présent règlement,

Demande faite le

Le Demandeur,

**ATTENTION! Toute demande non remplie correctement ou non conforme à la réalité (ex. : association réservant pour un particulier), sera systématiquement refusée et tout refus ne sera pas nécessairement motivé.**



## **DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Location demandée pour le \_\_\_\_\_ de \_\_\_ h 00 à \_\_\_ h 00.

**NOM, PRENOMS ou DENOMINATIONS et ADRESSE DU DEMANDEUR**

---

---

### **DECISION**

Votre demande de location a été :

- ACCEPTEE
  
- REFUSEE

Le **XXX**  
Le Maire ou l'Adjoint responsable,

### **ATTENTION TRES IMPORTANT :**

Votre demande d'utilisation de la salle polyvalente a été acceptée :

**Vous devez impérativement être présent lors de l'état des lieux entrant et sortant.**

**L'état des lieux entrant se fait les vendredis à 13h30 pour la salle du haut et à 14h00 pour la salle du bas.**

**L'état des lieux sortant se fait les lundis à partir de 8h00.**

**En cas de problème ou de questionnement, merci de bien vouloir prendre directement contact avec la responsable de la salle polyvalente Marie RESSAYRE en Mairie au 04.75.90.69.40.**

**Les demandes tardives de matériel ou la récupération de clefs en Mairie, ne seront pas acceptées.**

